

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 30 juin 2026**

*République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le trente juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 7 avril 2026 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 23 votants.

20 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibrail AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Eric de PERETTI, Jean-Claude GALLOIS, Emilie GIRAUD, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emmanuel LABADILLE, Vincent ROCHER, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

3 étaient absents représentés : Jean-Luc EVEN par Emmanuel Ledoux, Sylvie SIMOES par Laurence Simon et Adeline SALGUEIRO VIDAL par Sandrine Gérin.

M. Jean RIFFAUD a été désigné secrétaire de séance.

DEL202638 : INDEMNITES DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L2123-24-1, le conseil doit fixer les indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, d'adjoints et de conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

Le Maire entendu,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

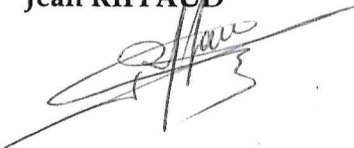
1. De fixer, à compter du 1^{er} juillet 2026, les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers délégués de M. Jean Claude GALLOIS à 4.50%, conformément au tableau annexé.
2. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
3. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,

Fait à La Grande Paroisse, le 1^{er} juillet 2026.

Le secrétaire de séance,

Jean RIFFAUD



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuel LEDOUX



Annexe à la délibération DEL202638 du 30 juin 2026**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX****Arrondissement : PROVINS****Canton de Montereau Fault Yonne****Commune de La Grande Paroisse**

	01/01/2020	01/01/2026
POPULATION		
(totale au dernier recensement) :	2886	2943

I. MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints

(ayant délégation de fonctions) =**7 562,54 €****II. INDEMNITES ALLOUEES****A. Maire**

Emmanuel LEDOUX, Maire	Indice brut 1027	51,95%	2 135,42 €
------------------------	------------------	--------	------------

B. Adjoint au maire délégués

Laurence SIMON 1ère Adjointe	Indice brut 1027	5,30%	217,86 €
Serge COURROUX, 2ème Adjoint	Indice brut 1027	17,50%	719,34 €
Joëlle CROCHET, 3ème Adjointe	Indice brut 1027	17,50%	719,34 €
Jean-Luc EVEN, 4ème Adjoint	Indice brut 1027	17,50%	719,34 €
Danièle MARTINET CONTANT, 5ème Adjointe	Indice brut 1027	17,50%	719,34 €
Jean RIFFAUD, 6ème Adjoint	Indice brut 1027	17,50%	719,34 €

C. Conseillers municipaux titulaires d'une délégation

ARNOULD Dimitri	Indice brut 1027	1,35%	55,49 €
SIMOES Sylvie	Indice brut 1027	1,35%	55,49 €
AUBERT Fabrice	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
AUMONT Malory	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
BERDUGO Doris	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
CHEDEMBRUM Dayana	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
GALLOIS Jean Claude	Indice brut 1027	4,50%	184,97 €
GINEAU Axelle	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
GIRAUD Emilie	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
LABADILLE Emmanuel	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
WILM amélie	Indice brut 1027	6,00%	246,63 €

D. MONTANT TOTAL ALLOUE

indemnité du maire + indemnités des adjoints et des conseillers municipaux

(ayant délégation de fonctions) =**7 499,65 €**

Le secrétaire de séance

Jean RIFFAUD

Le Maire

Emmanuel LEDOUX

